

**PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**2015
20**



Fondation de la faune du Québec

PLAN D'ACTION 2021-2022



Suivi du Plan d'action de développement durable 2015-2020

En mars 2016, la Fondation a adopté son plan d'action en développement durable 2015-2020.

Des huit orientations et 27 objectifs identifiés dans la stratégie gouvernementale, la Fondation entend contribuer de façon soutenue à la réalisation de trois orientations et de sept objectifs.

La première orientation consiste à renforcer les pratiques organisationnelles de la Fondation dans un contexte de développement durable. À cette fin, son plan d'action contient des objectifs liés à sa politique d'acquisition responsable, à la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans ses activités structurantes, à la poursuite du développement des compétences en ce domaine et à la mise en valeur de son apport au patrimoine culturel des Québécois et des Québécoises.

La deuxième orientation est au cœur de la mission de la Fondation, car elle a trait au maintien de la biodiversité. À cette fin, la Fondation entend poursuivre le déploiement de programmes d'aide financière valorisant des pratiques de gestion responsable des ressources, favorisant la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques ou contribuant à l'amélioration de la situation des espèces à statut précaire.

Enfin, la troisième orientation se concentre sur la capacité d'agir en amont des décisions d'aménagement du territoire. La Fondation réitère son engagement à assurer la prise en compte des besoins fauniques dans l'occupation du territoire, de concert avec les parties prenantes.

Certaines mesures sont déjà appliquées à la Fondation. Elles contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Par d'autres mesures de son plan d'action 2015-2020, la Fondation contribue indirectement à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux.

Afin de satisfaire les exigences de la Directive pour la mise en œuvre du décret 512-2021 visant la mise à jour des plans d'action de développement durable des ministères et organismes pour la période 2021-2022, la Fondation, en tant qu'organisme assujetti à la *Loi sur le développement durable* met à jour son plan d'action de développement durable (PADD) 2015-2020 pour la période de transition allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.



Orientation gouvernementale 1



Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.

Cet enjeu vise à consolider les mécanismes de mise en œuvre établis au cours des dernières années. Il s'appuie sur une intégration accrue, dans son fonctionnement, des grands objectifs et des principes de développement durable afin d'agir de façon exemplaire et d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques posés par les modes de développement actuels. Il favorise le développement des compétences relatives au développement durable pour les employés.

Pour la Fondation, cet enjeu s'exprime par la consolidation des différentes politiques et directives qui ont été élaborées au cours des dernières années telles la politique d'acquisition responsable, la politique d'événement écoresponsables et la politique de financement responsable, ainsi que par la poursuite et l'accroissement des actions concrètes qu'elle a mis de l'avant afin de diminuer son empreinte écologique. La Fondation a le désir d'effectuer une consommation restreinte des ressources dont elle a besoin pour assurer ses activités courantes et de poursuivre ses pratiques afin d'en limiter l'utilisation. Elle souhaite faire l'acquisition des ressources matérielles causant peu de tort à l'environnement et tente de leur donner une seconde vie ou de les recycler.

La Fondation contribue de surcroît à la protection d'une partie du patrimoine culturel des Québécois et des Québécoises. Plusieurs des activités qui ont lieu dans les habitats fauniques depuis des générations sont intimement liées à la vie culturelle des Québécois et des Québécoises.

Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans la fonction publique.

Objectif de la Fondation	
<i>Consolider l'utilisation, par le personnel de la Fondation, des outils de gestion en développement durable dont la Fondation s'est dotée au cours des dernières années dans les opérations courantes afin de réduire l'empreinte écologique de la Fondation.</i>	
Action :	Intégrer des clauses d'approvisionnement écoresponsable dans les critères de sélection des appels d'offres publics.
Indicateur :	Nombre d'appels d'offres publics ayant des clauses d'approvisionnement écoresponsable.
Cible :	Tous les appels d'offres publics contiennent des clauses d'approvisionnement écoresponsable.



Action : Favoriser l'achat de matériel écoresponsable.
Indicateur : Quantité de matériel écoresponsable acheté.
Cible : Plus de 50 % du matériel acheté.

Action : Nombre d'ordinateurs et d'imprimantes acheté ayant une certification écoresponsable (EnergieStar, etc.).
Indicateur : Nombre d'ordinateurs et d'imprimantes acheté ayant une certification écoresponsable (EnergieStar, etc.).
Cible : 100 % des ordinateurs et imprimantes achetés ont une certification écoresponsable (EnergieStar, etc.).

Action : Favoriser l'utilisation du transport en commun pour les employés
Indicateur : 100 % des ordinateurs et imprimantes achetés ont une certification écoresponsable (EnergieStar, etc.).
Cible : 50 % des employés utilisent le transport en commun pour leurs déplacements.

Action : Réduction des déplacements professionnels (ex: réunion).
Indicateur : Nombre de déplacement professionnel.
Cible : 70 % des réunions se font à distance.



Action : Réduire l'utilisation du papier.
Indicateur : Nombre de paquets de papier utilisé pour les impressions.
Cible : 40% de moins de papier utilisé.

Objectif gouvernemental 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable.

Objectif de la Fondation <i>Favoriser l'engagement et l'adhésion du personnel et des clientèles dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable par le développement et le transfert de connaissances ainsi que par une prise en compte des enjeux.</i>
Action : Favoriser le transfert de connaissances en développement durable auprès des employés.
Indicateur : Nombre d'action de communication réalisé auprès des employés.
Cible : Informers les employés sur différents enjeux en développement durable.



Orientation gouvernementale 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.

Avec cet enjeu, le gouvernement souhaite conserver la diversité des milieux naturels afin d'assurer aux générations futures un legs ou un capital naturel diversifié et en santé. Pour ce faire, il a la volonté de concilier gestion des ressources et protection des paysages, de la biodiversité et des territoires afin de favoriser la pérennité des populations fauniques et floristiques et le maintien des biens et services écologiques

La protection des habitats fauniques, le maintien de la biodiversité et le respect de la capacité de support des écosystèmes sont au cœur de l'action de la Fondation de la faune. Les programmes d'aide financière, les activités de transfert des connaissances, la production de guides techniques, l'implication au sein de tables de concertation, la recherche de partenariats financiers visent tous ce même objectif : assurer la pérennité de notre riche patrimoine faunique pour les générations futures. La philosophie d'intervention de la Fondation, valorisant la prise en charge citoyenne et le développement de partenariats, contribue à faire des Québécois et des Québécoises de véritables acteurs de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats.

La Fondation contribue, en outre, à la lutte contre les changements climatiques. Les effets de ces changements affectent les habitats et la biodiversité que l'on y trouve. Ils ont donc un effet direct sur la qualité de ceux-ci et influencent le type de projets déposés aux fins de financement. La Fondation s'implique donc sur plusieurs plans : améliorer les connaissances des effets des changements climatiques sur les habitats et les espèces fauniques et offrir des solutions visant à diminuer ou à contrer ces effets. À titre d'exemple, la conservation des milieux humides et des habitats forestiers ou agricoles contribue à la captation de carbone. De même, la valorisation de la gestion par bassin versant est une mesure de mitigation contre les effets des changements climatiques sur la gestion de l'eau et des animaux qui y vivent. La prise en compte des espèces exotiques envahissantes dans les programmes d'aide financière permet également de mieux répondre à cette nouvelle problématique et à protéger nos espèces indigènes. Le soutien d'activités d'acquisition de connaissances contribue, quant à lui, à mieux cibler les interventions à faire sur les habitats touchés par ces nouvelles perturbations.

Objectif gouvernemental 3.1 : Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée.

Objectif de la Fondation	
<i>Favoriser l'adoption de pratiques de gestion responsable des ressources naturelles.</i>	
Action :	Prise en compte de critères écoresponsables dans les programmes d'aide financière.
Indicateur :	Nombre de programme ayant des critères écoresponsables.
Cible :	Tous les programmes ont intégré des critères écoresponsables.

